
	<b>C.E.T. DE BELDERBUSCH</b>		
	<b>Renseignements de base sur le C.E.T. de Belderbusch</b>		
	Type de fiche : Exploitation		
	Actualisation : le 16 décembre 2010		
www.issep.be			

## Thème : Renseignements de base sur le C.E.T. de Belderbusch

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

#### 1 Catégorie et déchets admis

- ❖ Déchets de classe 2 sur la zone d'extension EST :
  - déchets ménagers et assimilés
  - encombrants ménagers
- ❖ Déchets de classe 3 sur la zone d'extension SUD :
  - déchets inertes

La S.A. Soneville a été agréée pour exploiter une décharge de classes 2 et 3 par un arrêté ministériel datant du 28 mars 1988.

#### 2 Localisation

Le C.E.T. de Belderbusch est situé au nord-est de la Province de Liège, sur la commune de Plombières (Montzen). Carte IGN **43/1** Henri-Chapelle 1:10.000.

#### 3 Plan de secteur

VERVIERS-EUPEN

Henri-Chapelle 43/1 1:10.000

Le site est inscrit majoritairement en zone agricole. Une bande de terre de 50 m x 250 m se situe sur une zone d'habitat à caractère rural.

#### 4 Cadastre

PLOMBIERES, 3<sup>ème</sup> Division, section A, n° 432<sup>C</sup>, 432<sup>D</sup>, 432<sup>E</sup>, 432<sup>G</sup>, 435<sup>A</sup>, 436<sup>B</sup>, 438, 439<sup>C</sup>, 440<sup>D</sup>, 444<sup>H</sup>, 444<sup>K</sup>

#### 5 Dernière autorisation d'exploiter

La dernière autorisation d'exploiter le C.E.T. de Belberbusch date du 31 mars 1994 ; elle a été accordée par Arrêté Ministériel à la S.A. Soneville pour une période 4 ans, soit jusqu'au 02 avril 1998. Conformément à cet Arrêté, les déversements ont diminué puis cessé totalement au début 1998. SITA Treatment, qui a succédé à la S.A. Soneville en 2002, assure actuellement la post-gestion du site de Belderbusch.

## RENSEIGNEMENTS GEOGRAPHIQUES ET METROLOGIQUES

**1 Bornes topographiques**

❖ Coordonnées Lambert de référence:

$$\begin{aligned} X_{\min} &= 261.409 \text{ m} & Y_{\min} &= 157.284 \text{ m} \\ X_{\max} &= 261.972 \text{ m} & Y_{\max} &= 157.680 \text{ m} \\ X_{\text{centre}} &= 261.972 \text{ m} & Y_{\text{centre}} &= 157.482 \text{ m} \end{aligned}$$

❖ Bornes topographiques disponibles sur le site:

	X	Y	Z
<b>Borne 1 :</b>	261 529,08	157 651,89	222,24
<b>Borne 2 :</b>	261 425,52	157 397,88	245,13
<b>Borne 3 :</b>	261 781,98	157 395,39	210,92
<b>Borne 4 :</b>	261 479,26	157 287,11	229,99
<b>Borne 5 :</b>	261 340,30	157 752,37	227,36
<b>Borne 6 :</b>	261 255,31	157 528,43	248,20
<b>Borne 7 :</b>	261 445,44	157 695,46	228,67
<b>Borne 8 :</b>	261 424,13	157 429,50	245,05
<b>Borne 9 :</b>	261 564,84	157 135,11	225,74
<b>Borne 10 :</b>	261 796,85	157 208,23	222,48

**2 Superficie**

La superficie totale du CET de Belderbusch est d'environ 14 hectares, répartie comme suit pour l'accueil des déchets (voir plan simplifié sur la fiche « *Exploitation-Organisation* »):

❖ Déchets de classe 3 : +/- 4,5 ha

❖ Déchets de classe 2 :

- Ancienne zone d'exploitation : +/- 7 ha
- Zone d'extension « est » : +/- 2 ha

Le demi-hectare restant, situé en contrebas du site, reprend les anciennes installations de traitement des lixiviats et eaux de ruissellement (lagunage et stripping).

**3 Capacité**

❖ Déchets de classe 3 : 215.000 m<sup>3</sup>

❖ Déchets de classe 2 :

- Ancienne zone d'exploitation : inconnue
- Zone d'extension « est » : 280 000 m<sup>3</sup>

❖ Capacité résiduelle : nulle

Plus aucun type de déchets n'est actuellement admis sur le C.E.T. de Belderbusch depuis avril 1998. Il est entièrement réhabilité et s'intègre parfaitement dans le paysage alentour.